

SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Élaboration du budget 2024 – Commune des Mathes

Le budget 2024 a été construit à partir de la visite des travaux effectuée à l'automne dernier, des différentes conclusions issues des CACT et des besoins recensés auprès des différents services municipaux (ateliers, mairie, groupe scolaire, restaurant scolaire, service animation, ludothèque et médiathèque).

Les données financières et les propositions qui ont été soumises aux membres du Conseil Municipal ont fait l'objet d'estimations chiffrées, au plus juste, par les différents services concernés et les éléments obtenus auprès des services extérieurs.

NOTE SYNTHETIQUE

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 5211-36) prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

De plus, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible sur le site Internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre.

La Commune de Les Mathes-La Palmyre ne compte qu'un budget principal puisque le budget annexe du Lotissement des Perdrix a été clôturé en septembre 2022.

Le budget 2024 a été bâti avec la volonté :

- D'évaluer dans les meilleures conditions l'augmentation ou la diminution de certains postes de dépense et recette en prenant en considération les contraintes inflationnistes dues au contexte national et mondial perturbé.
- De veiller à ne pas dégrader le niveau et la qualité des services,
- D'engager des dépenses au vu d'évènements et manifestations qui se dérouleront sur notre territoire en 2024,
- De ne pas augmenter la fiscalité communale.

Ce budget tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2023 et de la nouvelle nomenclature comptable (M57) depuis le 1^{er} janvier 2023.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal de la ville s'équilibre à 8.224 350,00 € en fonctionnement et 4.242 740,00 € en investissement.

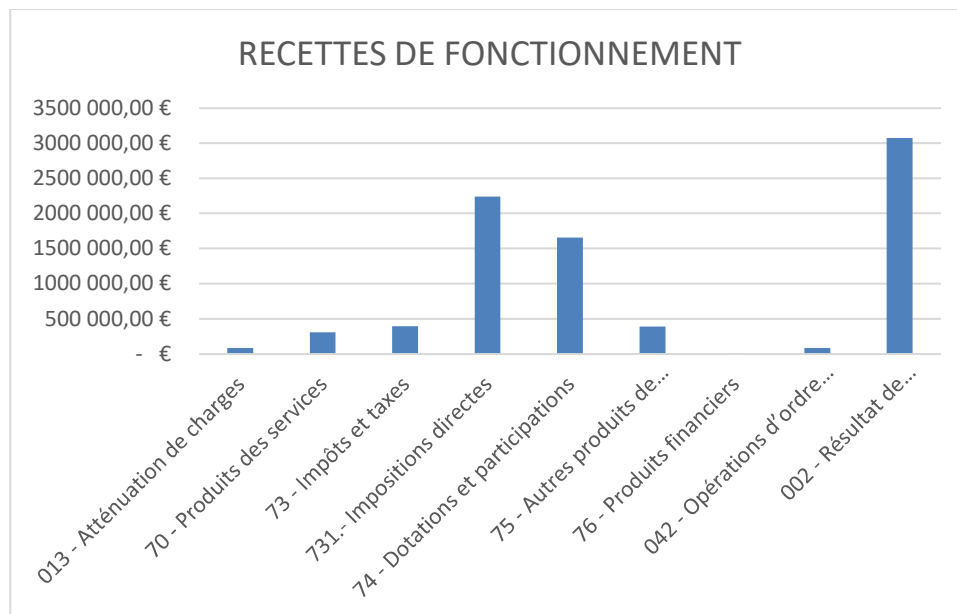
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2024 sont estimées à 8.224 350,00 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2024 en €
013 - Atténuation de charges	84.026,52
70 - Produits des services	306.087,00
73 - Impôts et taxes	392 244,00
731.- Impositions directes	2 240 500,00
74 - Dotations et participations	1.654 294,00
75 - Autres produits de gestion courante	391.000,00
76 - Produits financiers	502,00
042 - Opérations d'ordre entre section	84.000,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3.071 696,48
Total	8.224 350,00



Les prévisions pour les recettes de fonctionnement du BP 2024 / BP + DM 2023 ont diminué de 5.57 %

(- 484 748 €), principalement due à l'inconnue pesant sur la taxe additionnelle.

Les prévisions 2024 des recettes réelles sont en diminution de - 4,40 % (-233.303,24 €) par rapport à 2023.

La mise en place de la nouvelle nomenclature depuis le 1^{er} janvier 2023 impacte certains chapitres.

Le chapitre 77 se voit réduit à 0 € au bénéfice du chapitre 75.

La part de l'excédent reporté est de 3 071 696.48 € soit - 7,17 % par rapport à 2023 (- 237 244,76 €).

La fiscalité au 2024

Les taux restent inchangés pour 2024 par rapport à 2023. Les taux communaux sont stabilisés à 12,50 % (TFPB) et 12,24 % (TFPNB) et n'ont pas augmenté depuis 2016.

TAXES	TAUX
TAXE D'HABITATION	-
TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES - Taux communal 2022 : 12,50% - Taux départemental : 21,50%	34 %
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	12.24 %

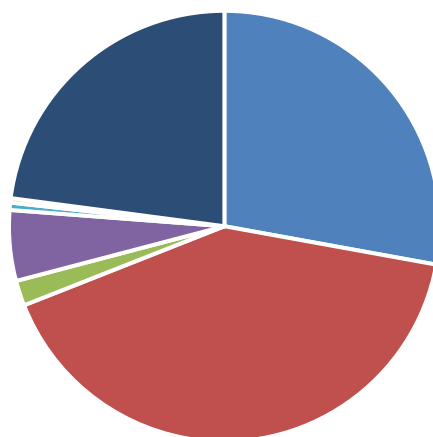
DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement 2024 sont estimées à 8.224 350,00 €.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2024 en €
011 - Charges à caractère général	2.291 200,00
012 - Charges de personnel	3.384 500,00
014 – Atténuation de produits	155.452,00
65 - Autres charges de gestion courante	435.780,00
68 - Dotations provision semi budgétaires	45.000,00
042 - Opérations d'ordre	26.891,47
023 - Virement à la section d'investissement	1.885 526,53
Total	8.224 350,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel
- 014 – Atténuation de produits
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 68 - Dotations provision semi budgétaires
- 042 - Opérations d'ordre
- 023 - Virement à la section d'investissement

Les deux principaux postes de dépenses sont les chapitres 011 et 012.

Chapitre 011 = -14.83 % par rapport à 2023

Augmentation:

- Achats des denrées alimentaires pour le restaurant scolaire,
- Des fournitures de voiries,
- Des frais de formation des agents,

Diminution:

- De la consommation électrique,
- Des fournitures de petit équipement,
- Des interventions extérieures sur les voiries,
- Des dépenses en lien avec les fêtes et les cérémonies,

PERSONNEL : Chapitre 012 (3 384 500 €) + 7.26 % par rapport à 2023.

Les effectifs au 01/01/2024 :

GRADE	ancien effectif	modification	nouvel effectif	postes pourvus	postes vacants
Attaché	1	0	1	1	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	7	0	7	7	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	0	3	3	
Adjoint administratif	5	0	5	3	2

Ingénieur	2	0	2	2	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	0	1
Agent de maîtrise principal	3	0	3	2	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	15	0	15	14	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	14	0	14	11	3
Adjoint technique	6	0	6	5	1
Adjoint technique (temps non complet : 20/35 ^{ème})	1	0	1	1	
Chef de police municipale	1	0	1	1	
Brigadier-chef principal de police municipale	1	0	1	1	
Gardien-brigadier de police municipale	1	0	1	0	1
Garde champêtre chef	1	0	1	1	
Responsable service animations culturelles et de loisirs (catégorie B – cadre d'emplois des animateurs)	1	0	1	1	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1	1	
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	0	1	1	
TOTAL	66	0	66	56	10

Ces effectifs pourront être modifiés dans le courant de l'année 2024 en fonction des besoins éventuels.

En effet, du fait de la forte saisonnalité de la Commune et des besoins des services tout au long de l'année, il sera nécessaire de renforcer les effectifs municipaux.

Ces recrutements se feront sous la forme de contrats non permanents et permanents.

Par ailleurs, la revalorisation du point d'indice a augmenté de 5 points au 01/01/2024.

Cette augmentation tient également compte de l'évolution de carrière de chacun des agents (échelons et grades).

Chapitre 65 = 435.780,00 €

- Le montant des subventions 2024 accordé aux associations est réparti comme suit :

ORGANISMES	MONTANT
COMITE DES FETES ET ANIMATIONS	5 000,00 €
FOOTBALL CLUB SEUDRE OCEAN	7 000,00 €
PRESQU'ÎLE FOOTBALL CLUB	3 000,00 €
ENSEMBLE ET SOLIDAIRES	5 000,00 €
COMITE DE JUMELAGE	5 500,00 €
OCCE ECOLE DES MATHES	160,00 €
LES ARTS DES MATHES	700,00 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES MATHES	900,00 €
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE (ACCA)	3 000,00 €
BASE NAUTIQUE - Raid	11 000,00 €
ZIKMID	1 500,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE GOLF LA PALMYRE	500,00 €
SOUTIEN SCOLAIRE MATHERON	800,00 €
BAND OF KLICKY (BOK)	500,00 €
COUP D'PATTES	650,00 €
LA BOULE MATHERONNE	2 000,00 €
S/total	47 210,00 €
ATHLETISME MARENNES PRESQU'ÎLE D'ARVERT	100,00 €

PRESQU'ILE 2 J	500,00 €
HANDBALL CLUB LA TREMBLADE	350,00 €
FIGHTING CLUB	800,00 €
SNSM ROYAN COTE DE BEAUTE	800,00 €
F.N.A.C.A	150,00 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	150,00 €
CAPEND	400,00 €
ROYAN ATLANTIQUE VOLLEY BALL	7 000,00 €
CLOWNS STETHOSCOPE	50,00 €
AIDES	2 000,00 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	150,00 €
LEGSPLAY	3 400,00 €
CLUB BMX BREUILLET	300,00 €
MFR CRAVANS	100,00 €
POMPIERS HUMANITAIRES DU GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS (GSCF)	110,00 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS/MARENNES-OLERON	150,00 €
S/ total	16 510,00 €
TOTAL	63 720,00 €

Le montant attribué est de 63.720 € soit 4.70 % de plus par rapport à 2023 (+ 2860 €).

Le budget total prévisionnel 2024 diminue de 5.57 % par rapport 2023 soit – 484 748 €

Concernant les dépenses réelles prévisionnelles, elles diminuent de 1.57 % soit -100.380 € / 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes d'investissement sont estimées à 4.241 740,00 € dont :

Elles correspondent à la taxe d'aménagement, au fonds de compensation de TVA, aux subventions d'investissement et à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement.

Le montant de 410.004,30 € affecté au chapitre 024 correspond aux produits de cessions d'immobilisations dont la cession partielle des immobilisations de la base nautique.

CHAPITRE	BP 2024 en €
10 - FCTVA, taxe d'aménagement	250.000,00
1068 - Affectation de la section de fonctionnement	670.012,65
13 - Subventions d'investissement	307.571,52
27 - Autres immobilisations financières	22.721,61
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	26.891,47
041 - Opérations patrimoniales	402.531,62
021 - Virement de la section de fonctionnement	1.885 526,53
024 - Produits de cessions	410.004,30
001 - Excédent reporté	267.180,30
Total	4.242 440,00

DEPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique,

de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures nouvelles.

Le montant des Restes à Réaliser 2023 sur 2024 s'élève à 1.060 963,47 €.

Les dépenses de la section d'investissement 2024 sont estimées à 4.241 740,00 €.

CHAPITRE	BP 2024 en €
20 - Immobilisations incorporelles	53.229,00
21 - Immobilisations corporelles	24.170.09
Opérations d'équipements	3.678 509.29
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	84.000,00
041 - Opérations patrimoniales	402.531.62
Total	4.242 440,00

Les principaux investissements prévisionnels pour 2024 sont les suivants (liste non exhaustive) :

Programme de voirie et aménagements :

- Rue des Carabines - Trottoirs
- Rue Cosme Béchet - Trottoirs
- Avenue de Royan et Limousin - Trottoirs
- Allée des Passereaux - reprofilage voirie
- Rond-point avenues des Tadornes, du Poitou modification du rond-point
- Allée de Talmont - Reprofilage
- Cheminement de voirie - Rue des Tourterelles
- Enrobé rue des Pinsons
- Parking Boulevard de la Plage (dépose bordures et reprise enrobés)
- Parking bus rue Saint Joseph
- Honoraires pour la réfection de la place d'Aquitaine - Esquisse
- Purges voirie et pistes cyclables
- Voirie Allée du Sud
- Mise en sécurité de la mobilité / Passages piétons

Eclairage public et réseaux :

Avenue du grand logis - Calvaire - Solitude

1. Génie civil Travaux
2. Travaux annexes EP
3. Eclairage Public - 22 candélabres

Mise à niveau des ressources en eau / Poteaux incendie 2024 - PLURIANNUEL

Eclairage Public - 2024

1. Foyers vétustes
2. ZAC de Cordouan - 3ème tranche
3. Allée des dunes

Bâtiments (réfection, construction / agrandissement)

- Reprise partielle de la toiture mairie et maîtrise d'ouvrage projet construction salle du Conseil
- Réseaux et études reconstruction de la base nautique
- Dôme école maternelle et réfection sanitaires
- EML (bardage bâtiment, chaudière et programmation, climatisation salle de danse)

Matériel et équipement

Ateliers

- Véhicule type "Traffic"- 2 Quads
- Aspirateur à feuilles et ridelles pour camion - GDP
- Cuve à eau sur châssis - GDP
- Poste à souder
- Balai latéral derrière tracteur - Voirie

- Camion plateau

Matériel Base nautique 2024

Matériel service événementiel

- 2 barnums 3x3
- 50 barrières sur remorque
- 1 remorque fermée
- 20 tables plastiques +40 bancs plastiques
- 15 mange debout
- Arche (départ - arrivée)

Matériel Groupe scolaire

- Matériel informatique
- lot 32 gauffres géantes (jeu construction)
- 1 table de ping pong (primaire)
- Meuble papier

Matériel restaurant scolaire

- Machine à laver la vaisselle à capot
- Rayonnage avec retour 3 niveaux
- Robot coupe (batteur mélangeur)
- Fontaine à eau

Matériel cinéma

Matériel EML

Matériel ludothèque

Matériel médiathèque

Matériel PLAN COMMUNAL SAUVEGARDE (lits, couvertures de survie, gilets de sécurité...)

Equipements sportifs et création d'espaces publics

Eclairage Stade de football et acquisition jeu Square de l'Océan

Informatique et bureautique tous services

ETAT DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2024 :

- la dette de la Commune est nulle.

NIVEAU EPARGNE BRUTE ET EPARGNE NETTE (2016-2022)

Au 1^{er} janvier 2024 :

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	5 174 558	4 894 543	5 240 439	5 664 625	5 659 464	5 673 380	5 607 942
Epargne de gestion	1 055 442	1 039 096	1 183 409	1 804 621	1 405 377	750 758	399 046
Epargne brute	1 055 442	1 039 096	1 183 409	1 804 621	1 405 377	750 758	399 046
Epargne nette	1 055 442	1 039 096	1 183 409	1 804 621	1 405 377	750 758	399 046